

CAPACITE 2^{ème} année
Droit commercial

Marc Jeanson

Bonjour et bonne lecture à tous

Dans ce **bulletin de liaison n° 2** vous trouverez les indications nécessaires à la préparation des examens et des conseils méthodologiques.

Examen et Méthodes

I – Examen

Pour les étudiants passant l'épreuve à l'écrit, vous aurez deux sujets au choix le jour de l'examen : dissertation (sur un sujet transversal) ou cas pratique (relatif à l'ensemble de la matière).

Attention à bien maîtriser la méthode des deux exercices proposés. Beaucoup d'étudiants perdent des points faute d'une maîtrise suffisante - notamment ceux qui choisissent le cas pratique, c'est pourquoi nous nous entraînerons davantage au cas pratique durant les regroupements.

Pour les étudiants passant l'épreuve à l'oral, vous aurez une question de cours le jour de l'examen avec un temps de préparation de l'ordre de 10 minutes. Vous exposerez vos connaissances relatives à la question puis quelques questions concluront l'épreuve.

II - Méthode

1) la dissertation

► **Prendre de la hauteur** par rapport au sujet. Se donner 5 minutes de réflexion avant de commencer la prise de note. Le sujet sera transversal et il ne saurait donc être question de réciter son cours.

► Faire un **inventaire** de tout ce qui peut se rapporter au sujet notamment dresser la liste des difficultés ayant trait au sujet. (La dissertation est une analyse et non pas une description du droit positif. Exemple de sujet, « La validité de la lettre de change » : ne pas traiter I. les conditions de validité et II. les conséquences de la

validité. C'est le plan descriptif que l'on trouve en général dans les cours, mais ce n'est pas ce qu'on attend d'une dissertation. Celle-ci doit en effet *faire passer une idée*). Il convient dès lors de rechercher un fil directeur et on peut déboucher sur un plan I. Les droits conférés par une LC valable, II. Les droits résultant d'une LC non valable

- Cet inventaire doit être exhaustif et doit permettre de cerner le **domaine**, l'**intérêt** et l'**utilité** du sujet.
 - Faire un **diagnostic** : dégager la problématique c'est-à-dire l'idée générale qui va sous-tendre l'ensemble du devoir. Exemple : un conflit d'intérêt génère une action en justice, mais pas seulement voir les actions gracieuse. Cette idée va conduire tout naturellement à l'élaboration du plan qui en développera les grands axes.
 - Le **plan** est en 2 parties avec 2 sous-parties chacune. Dans chaque sous-partie : 2 ou 3 paragraphes maximum. Les intitulés des parties et sous-parties doivent être de véritables titres (5 ou 6 mots) et non des phrases. NB : aucun intitulé ne doit reprendre le sujet, ni a fortiori être plus large, car le reste du devoir serait alors soit hors-sujet, soit redondant.

Plusieurs types de plans sont possibles. Il existe notamment les plans dits "bateaux" auxquels on peut avoir recours faute de mieux à condition de les "habiller". En effet ces plans risquent toujours de tomber dans le descriptif : c'est l'habillage, c'est-à-dire l'emploi de titres habilement tournés, qui va permettre de passer à quelque chose de plus dynamique. En outre les plans par nature descriptifs sont valables mais seulement à condition qu'une problématique ait été clairement posée dans l'introduction et que ces plans y répondent.

- **Plans admis :**
 - principes/exceptions
 - règles générales/dispositions spéciales
 - nature juridique/régime juridique
 - conditions/effets
 - notions/fonctions
 - existence de la règle/inexistence de la règle.

- **Plans à éviter :**

- les plans historiques (les considérations historiques, si elles sont utiles, doivent figurer dans l'introduction) ;
- les plans chronologiques. Exemple : I. Avant la réforme, II. Après la réforme. (Notons en revanche qu'un plan du type I. Apports de la réforme, II. Ses conséquences, serait correct) ;
- lorsque le sujet comporte deux notions opposées. Le sujet invite en effet à s'interroger sur les **liens** existant entre les 2 notions, et non à les traiter séparément.

- **L'INTRODUCTION** : il ne s'agit pas d'un résumé du développement que vous proposerez ensuite. Elle doit être **construite** :

- Dans les deux ou trois premières lignes il faut **définir** les termes du sujet. (ne pas commencer par des considérations historiques). Cela implique de les distinguer des notions voisines.. Cela permet de cerner le domaine d'étude. c'est ici qu'il faut préciser si l'on entend au sens large ou au sens étroit des termes du sujet.
- On montrera ensuite **l'intérêt** et/ou **l'utilité** du sujet (c'est ici que devront éventuellement figurer les considérations historiques, économiques, etc...). Le sujet invite-t-il à traiter d'un statut légal, ou porte-t-il sur un conglomérat de diverses notions non organisées par le législateur (dans cette deuxième hypothèse, on préférerait insister sur l'utilité du sujet plus que sur son intérêt) ?
- Enfin, de l'intérêt ou de l'utilité du sujet doit découler le plan en 2 parties (I et II).

- **Remarques générales :**

- une bonne copie (6 pages) = introduction (1/4 du devoir), 1ère partie (I = une petite moitié du devoir), 2ème partie (II = un gros 1/4 du devoir). **Les idées les plus importantes sont dans le I B et le II A.**
- Il n'est pas nécessaire de faire une conclusion (mais ce n'est pas non plus interdit).

- En ce qui concerne la **présentation** et la **rédaction** :
 - aérer la copie et souligner les titres (important car facilite la correction de la copie),
 - insérer des phrases d'introduction entre I et A (idem II et A), et des phrases de transition entre les sous-parties A et B,
 - ne jamais employer le "je" ou le "nous",
 - faire des phrases simples (2 lignes maximum),
 - proscrire les abréviations sauf celles indiquées dans le code civil ou le code du commerce.
- Utiliser et maîtriser le **vocabulaire technique** juridique y compris celui acquis les années précédentes (une mauvaise compréhension implique une mauvaise note).
- **L'exposé de la problématique** est absolument nécessaire pour avoir la moyenne.

2) le cas pratique

▸ Il comporte en général **4 ou 5 questions**. Les traiter dans l'ordre indiqué dans le sujet. Chaque question comporte 4 ou 5 problèmes juridiques, soit une vingtaine de problèmes à résoudre.

▸ Le **raisonnement** doit être mené en **quatre étapes qui doivent apparaître clairement** dans la résolution de tous les cas pratiques :

a) Identifier et poser le problème juridique.

b) Rechercher les normes applicables au problème. C'est la **majeure** du syllogisme.

c) Rappeler les faits pertinents de l'espèce. C'est la **mineure** du syllogisme.

d) Application de la règle aux faits ou des faits à la règle : **conclusion** (solution motivée du syllogisme).

- Ces **4 étapes sont obligatoires** : elles doivent constituer 4 alinéas différents (aller à la ligne à chaque phase du raisonnement).

- La solution doit se justifier par un raisonnement (80 % des points acquis pour les 4 phases du raisonnement ; 10 % seulement si l'on se contente de donner la solution sans raisonnement).

▸ **les difficultés à éviter**

- une réponse non juridique,
- une réponse non justifiée ,
- une réponse trop large, c'est-à-dire faire un copier-coller des connaissances (réciter le cours) en oubliant la problématique,
- une réponse trop étroite ne répondant qu'à une partie de la question.

▸ **Conseils divers**

- bien lire et relire le sujet avant de commencer l'épreuve,
- **qualifier** les faits : exemple, un salarié évoque nécessairement un contrat de travail, un prêteur, un contrat de prêt (avec, par exemple, une clause d'intéressement aux bénéficiaires de la société ; c'est dans ce cas-là surtout qu'il faudra insister sur la qualification qui est problématique) ; les faits peuvent éventuellement avoir reçu une qualification impropre, il faut alors les requalifier,
- raisonner suivant un ordre logique (exemple : si pas d'affectio societatis, ne pas évoquer ce point),
- lorsque plusieurs solutions paraissent possibles (société ou non, société valable ou nulle), penser à voir la suite du cas pratique : si la société figure dans les questions suivantes c'est qu'elle existe et qu'elle est valable.
- en ce qui concerne les règles de droit : ne pas recopier les articles, se contenter de les citer (c'est-à-dire d'en indiquer les références précises) et d'en donner la substance.

Vous souhaitant de passer de bonnes fêtes et courage pour le travail à effectuer.

Marc Jeanson